



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

Décision n° 04/2022

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 17 avril 2021 visée par le contrôle de légalité le 20/04/2021 autorisant le maire à lancer et à signer le marché pour les travaux de rénovation des deux logements du rez de chaussée du bâtiment communal de chiesa,,
- Vu l'appel d'offre paru dans le petit bastiais n°898 du 13 au 19 septembre 2021 et mis en ligne sur le site www.klekoon.com,
- le lot 1 resté infructueux à fait l'objet d'une procédure négociée le 6 janvier 2022
- Vu l'analyse des offres du 02/02/2022 établie par Gérard ANGELI Architecte

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer au groupement d'entreprise **SAS BILGER** route de la Mer 20240 GHISONACCIA et **SAS SATGE** Zone d'Activité de Travo 20240 VENTISERI le **lot 1** (démolitions-maçonnerie-doublages isolants-menuiseries-revêtements-peintures-divers) pour un montant de **62 548.93 € HT** soit 68803.83€ TTC

Poggio-di-Nazza le 25/03/2022

